



20

25

Le Conseil d'administration

Auteurs

PRÉSIDENTE

Carole Zalberg

Marc-Antoine Boidin

Hugo Boris

Valentine Goby

Stéphanie Le Cam

Jessie Magana

Colette Vlérick

Séverine Weiss

Patrice Locmant (SGDL)

Éditeurs

VICE-PRÉSIDENTE

Laurence Caillieret - Actes Sud

Laurence Ballet - Dalloz

Juliane Charbois - Editis

Alban Cerisier - Gallimard

Agnès Fruman - Albin Michel

Benoît Pollet - Glénat

Ludovic Rio - Éd. du Seuil

Arnaud Robert - Larousse

Renaud Lefebvre (SNE)

Le Comité de surveillance

Auteurs

Anne-France Dautherville (Présidente)

Pierrette Chalendar

Nicolas Quillet

Éditeurs

Edith de Cornulier - Éd. Malo Quirvane

Charles-Henry Dubail - Edisens

Anne-France Hubau - Delcourt

La Commission d'attribution des aides

Auteurs

Alain Absire

Hugo Boris

Cyrielle Evrard, dite Cy

Valentine Goby

Carole Zalberg

Éditeurs

Laurence Ballet - Dalloz

Alban Cerisier - Gallimard

Pierre Fourniaud - La Manufacture de livres

Thierry Magnier - Éd. Thierry Magnier

Yann Nicol - Actes Sud

La Sofia sur tous les fronts pour la défense des intérêts des auteurs et des éditeurs de livres

Renforcer la gestion des droits collectifs du livre est resté notre priorité en 2025.

En témoigne le montant des sommes distribuées par la Sofia qui a atteint en 2025 près de 34 M€, que ce soit au titre du droit de prêt en bibliothèque, de la rémunération pour copie privée numérique, des livres indisponibles, du droit de reprographie et des droits étrangers, ou à travers la prise en charge partielle des cotisations à la retraite complémentaire des auteurs de livre et le soutien aux manifestations littéraires et à l'interprofession. **Les perceptions réalisées en 2025, qui seront réparties et distribuées en 2026, ont quant à elles augmenté de 4%.**

S'agissant du droit de prêt en bibliothèque, la Sofia a de nouveau reçu un agrément de 5 ans pour en assurer la gestion, par un arrêté en date du 8 mars 2025 du ministère de la Culture. Elle s'est par ailleurs fortement impliquée dans la création en décembre dernier de l'association **PLRI (Public Lending Right International)**, réaffirmant ainsi son engagement pour la défense du principe du droit de prêt en bibliothèque à travers le monde. Cette association internationale, désormais juridiquement établie, organisera une première *Conférence internationale sur le droit de prêt* en 2026.

Pour ce qui est de la copie privée numérique, l'année 2025 a été particulièrement importante. La Sofia a pleinement pris sa part dans les discussions entamées l'été dernier au

sein de la Commission qui réunit les représentants des ayants droit pour les différents répertoires (audiovisuel, musique, texte et image), ainsi que ceux des industriels et des consommateurs. Ces négociations se poursuivent et devraient permettre d'aboutir avant la fin de l'année 2026 à de nouveaux barèmes de perception. Le périmètre des supports concernés et la part revenant aux auteurs et aux éditeurs de livres devraient notamment évoluer.

Par ailleurs, la Sofia a reconduit en 2025, avec ses partenaires (le ministère de la Culture, le CNL, les organisateurs de festivals et les éditeurs), le **dispositif de rémunération des séances de dédicaces des auteurs dans les festivals de bande dessinée** : c'est ainsi désormais plus d'un demi-million d'euros qui est reversé chaque année à environ 2 000 auteurs et autrices.

Après la refonte des outils de déclaration du droit de prêt en 2024, **les espaces en ligne de ses ayants droit et des porteurs de projets candidats à l'action culturelle ont été entièrement rénovés en 2025**, permettant un traitement et un suivi encore plus efficaces et plus transparents des droits et des aides distribués.

Le début d'année 2026 a déjà été riche pour la Sofia, qui a notamment **dévoilé son nouveau logo** en février : tout en restant fidèle à son identité originelle et à ses valeurs, celui-ci redonne un souffle d'énergie et de dynamisme à nos outils de communication.

Ce fut également le **lancement réussi des nouveaux Prix Nos Humanités**, co-organisés avec Page des libraires, qui visent à mettre en lumière l'édition d'ouvrages de sciences humaines, encore trop peu valorisée malgré la diversité et la richesse de ses catalogues. Un jury professionnel rassemblant 180 bibliothécaires et libraires a ainsi récompensé trois ouvrages appartenant à des disciplines aussi variées que l'anthropologie, l'histoire et la philosophie.

La présence renforcée de la Sofia dans la programmation du Festival du Livre de Paris en avril lui a permis, entre autres, de présenter **les résultats de son baromètre des usages du livre imprimé, neuf et d'occasion, du livre numérique et du livre audio**. Deux ans après la précédente édition, cette nouvelle étude réalisée par Médiamétrie révèle une maigre progression du lectorat portée uniquement par l'essor des petits lecteurs tandis que le nombre de grands lecteurs continue à diminuer fortement. **Le temps est peut-être venu pour la Sofia aussi de soutenir plus directement la promotion de la lecture, chez les jeunes et les moins jeunes**. Par ailleurs, si la lecture de livres audio continue de progresser, c'est également le cas de l'achat de livres d'occasion...

Cette question du livre d'occasion demeure d'ailleurs pleinement d'actualité et constitue un enjeu majeur pour le secteur. Dans le sillage de la publication de l'étude inédite qu'elle a menée avec le ministère de la Culture en 2024, la Sofia poursuit son travail d'information sur le sujet, notamment auprès de ses homologues européens chez lesquels il rencontre un écho particulièrement positif. En 2025, la Sofia et l'Association des Bibliothécaires de France avaient d'ailleurs souhaité pouvoir compléter ces premiers résultats par la réalisation d'une enquête « flash » sur les acquisitions de livres d'occasion par les bibliothèques. Il en ressort principalement que cela reste à ce jour une pratique minoritaire, mais qui, à l'instar des achats des particuliers, commence à se développer, notamment pour des raisons de contrainte budgétaire ou d'indisponibilité de certains titres. **Nous restons résolument déterminés à trouver avec l'ensemble des**

acteurs du livre une solution politique et juridique pour répondre au développement d'un marché du livre d'occasion qui ne rémunère aujourd'hui ni les auteurs ni les éditeurs.

L'inquiétude est également élevée en ce qui concerne les offensives des intelligences artificielles génératives dans les industries culturelles et créatives. Face au pillage de plus en plus important des œuvres par les outils d'IA, le secteur de la culture se mobilise et a enjoint la classe politique à se saisir des enjeux de droit d'auteur. **La Sofia est pleinement engagée pour défendre le droit de la propriété intellectuelle et des créateurs face aux menaces que font peser sur eux l'avènement des IA**. Elle a notamment largement relayé auprès de l'ensemble de ses membres, auteurs et éditeurs, les informations relatives au Règlement Anthropic et à l'usage de livres piratés par l'IA Claude aux États-Unis, et s'est plus récemment associée à la mobilisation collective des acteurs de la culture et de la presse en faveur d'une possible future loi sur la présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA.

Enfin, 2026 permettra également de relancer la réflexion collective autour de l'économie des manifestations littéraires, à travers la troisième édition de nos **États généraux des festivals et salons du livre**, organisés par la Sofia les 3 et 4 novembre prochains à la Maison de la Poésie de Paris. Deux ans après le dernier rendez-vous qui avait réuni plus de 200 festivals, il est apparu nécessaire de se rassembler à nouveau autour des enjeux d'avenir pour les manifestations littéraires, notamment face aux baisses des budgets publics. Nos *Grands Prix Sofia de l'action culturelle* seront remis à cette occasion.

À un moment déterminant pour l'avenir du livre, où les sujets ne manquent pas, où les enjeux sont complexes, où les menaces sont réelles mais où les opportunités existent aussi, nos 14 000 auteurs et autrices de livres et nos 650 maisons d'édition membres pourront compter sur la détermination des administrateurs et des équipes de la Sofia.



La gestion des droits

Droit de prêt en bibliothèque
Copie privée numérique
Droits étrangers
Livres indisponibles
Droits de reprographie

Droit de prêt en bibliothèque

Le droit de prêt en bibliothèque repose sur deux sources de financement :

- une contribution de l'État calculée sur la base du nombre d'usagers inscrits en bibliothèques de prêt,
- et une contribution collectée et versée par les fournisseurs de livres sur la base des acquisitions de livres par les bibliothèques de prêt.

Il est réparti chaque année à parité aux auteurs et aux éditeurs au prorata du nombre d'exemplaires de leurs livres achetés par les bibliothèques, après prélèvement d'une part des perceptions au profit de la prise en charge partielle des cotisations versées par les auteurs de livres à leur régime de retraite complémentaire.

Le ministère de la Culture, par un arrêté publié au Journal officiel du 29 mars 2025, a renouvelé pour cinq ans l'agrément de la Sofia pour la gestion du droit à rémunération au titre du prêt en bibliothèque.

Les droits distribués en 2025

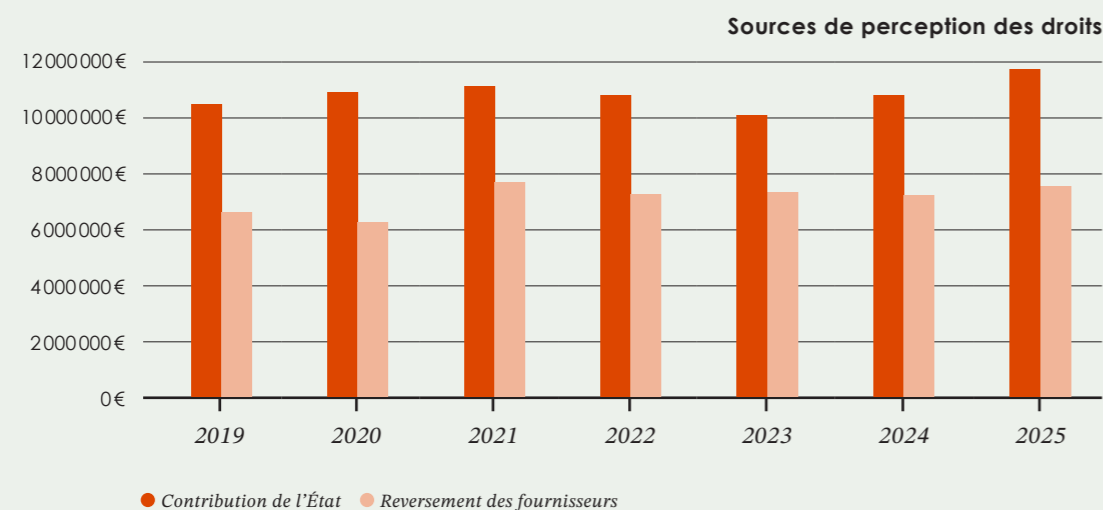
Le Conseil d'administration de la Sofia a adopté en 2021 une proposition d'évolution du dispositif de redistribution du droit de prêt afin de permettre de répartir et distribuer plus rapidement les sommes dues aux acteurs et aux éditeurs (sommes déclarées, validées, facturées et recouvrées ou en cours de recouvrement définitif), sans pénaliser les ayants droit ni les fournisseurs de livres.

Les droits distribués aux auteurs et aux éditeurs de livres se sont donc ainsi élevés en 2025 à 9,48 M€ (- 25 % par rapport à 2024).

Cette baisse significative des droits distribués est uniquement liée à l'augmentation particulièrement importante du montant prélevé sur les perceptions au profit du **financement partiel des cotisations des auteurs de livres à leur régime de retraite complémentaire (6,71 M€, soit +37%)**, les autres éléments du calcul étant particulièrement stables.

Les droits perçus en 2025

La Sofia a encaissé au titre du droit de prêt, en 2025, un montant total de 19,48 M€, en augmentation de 8 % par rapport à l'exercice 2024.



Ce montant est composé de la **part État**, versée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur, pour un montant de **11,88 M€** en 2025 (en augmentation de 10 % par rapport à 2024) et des **perceptions réalisées auprès des fournisseurs de livres**, toutes années de droits confondues, pour un montant de **7,59 M€** en 2025 (en augmentation de 5 % par rapport à 2024).

Les droits répartis en 2025 (distribution 2026)

Alors même que l'évolution du dispositif adoptée par le Conseil d'administration en 2021 a permis de répartir et de distribuer plus rapidement les sommes aux auteurs et aux éditeurs, le **montant du droit de prêt par exemplaire reste calculé sur la base de l'année de référence des droits, en l'occurrence 2023 pour la répartition 2025 (distribution 2026)**.

Les acquisitions de livres réalisées en 2023 par les bibliothèques de prêt (6,8 millions d'exemplaires) représentent un montant de droit de prêt de 7,00 M€. La contribution de l'État s'est élevée pour 2023 à 10,07 M€. Il a également été affecté au titre de 2023 un montant de 600 K€ de produits financiers (ceux-ci sont en effet lissés sur plusieurs années afin de ne pas pénaliser une année de répartition en particulier). Le **montant total des perceptions prises en compte pour l'année 2023 se porte donc à 17,67 M€**.

Sur ce total, un montant de 6,57 M€ a été déduit et versé au régime de retraite complémentaire des auteurs de livres du RAAP au titre des cotisations 2023. Enfin, une retenue pour frais de gestion a été appliquée pour un montant de 2,04 M€, ce qui correspond à un taux de prélèvement de 11,2 % sur les perceptions 2023.

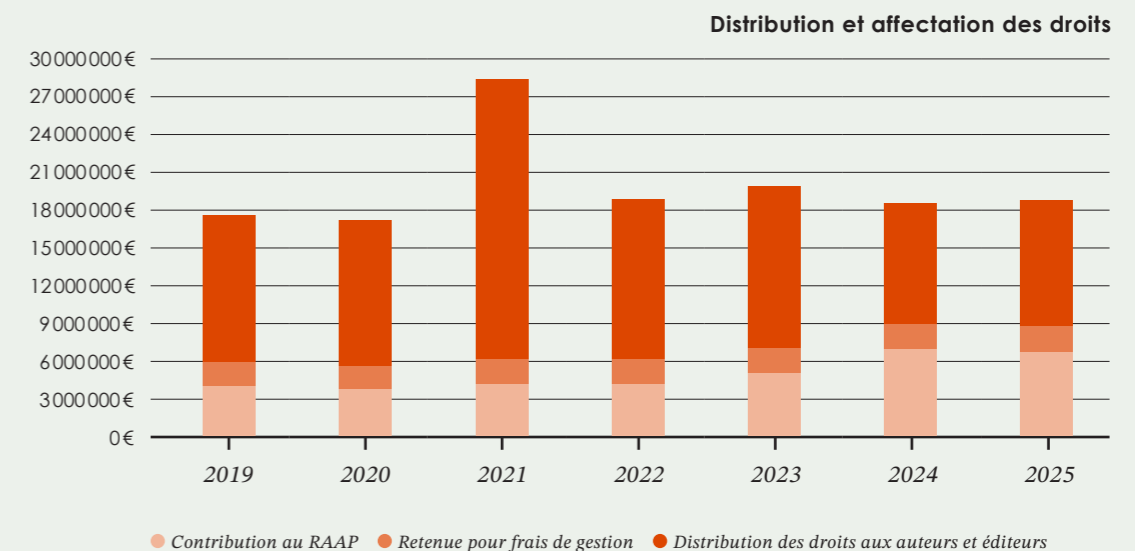
Le montant de la rémunération pour le droit de prêt s'élève donc, au titre de 2023, à 1,33 € par exemplaire (réparti à parité entre auteurs et éditeurs) et est appliqué à chaque exemplaire qui a été déclaré avoir été acheté par une bibliothèque.

Le montant unitaire par titre est pratiquement identique à celui de la répartition 2024 (- 2 %).

Le montant total du droit de prêt réparti en 2025 et mis en distribution en mars 2026 est ainsi de 9,92 M€ :

- 5,37 M€ au titre de la partie d'ores et déjà connue des ventes de livres effectuées en 2024 ;
- 3,85 M€ au titre du solde des ventes de livres effectuées en 2023 ;
- 0,70 M€ au titre du solde des ventes de livres effectuées sur les années antérieures à l'année de référence 2023.

Les droits ainsi répartis en 2025 concernent **383 315 titres différents et représentent 7,48 millions d'exemplaires achetés par les bibliothèques de prêt**.



Copie privée numérique

La Sofia perçoit la rémunération au titre de la copie privée numérique pour ce qui est du texte et des images des livres et redistribue ces sommes à ses adhérents auteurs et éditeurs.

La rémunération pour copie privée est prélevée sur toutes les ventes de supports permettant l'enregistrement numérique d'œuvres protégées. Elle a vocation à compenser les pertes de revenus subies par les auteurs et les éditeurs de livres du fait de ces usages.

Ces droits sont un enjeu important pour les ayants droit du livre et pour le financement de l'action culturelle qui bénéficie de 25% des sommes collectées.

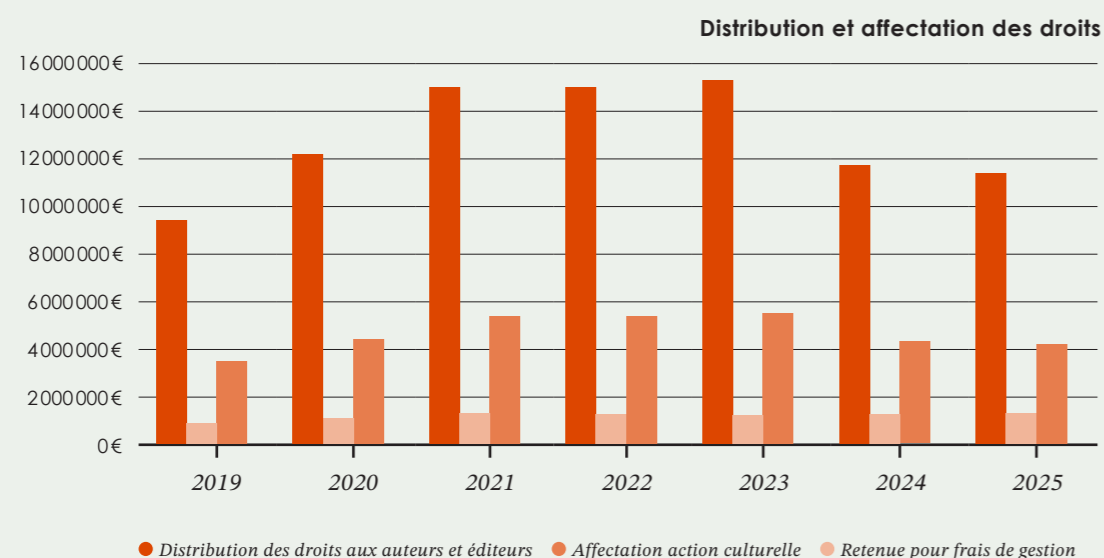
Les droits distribués en 2025 (perception 2024)

L'ensemble des droits perçus par la Sofia au titre de la rémunération pour copie privée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 ont été répartis et distribués au deuxième trimestre 2025 aux auteurs et aux éditeurs.

Le montant total perçu par la Sofia avait représenté 16,78 M€ en 2024. Après trois années de perceptions exceptionnelles en très forte

augmentation (2020-2022), 2023 a connu une diminution brutale et importante des perceptions de copie privée (- 22%), qui concernait tous les répertoires (cinéma, musique, texte et arts visuels). L'année 2024, en baisse de seulement 3% par rapport à 2023, a donc marqué le retour à une certaine stabilité des perceptions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia a affecté 25% de ce total à son action culturelle 2024, soit 4,20 M€.



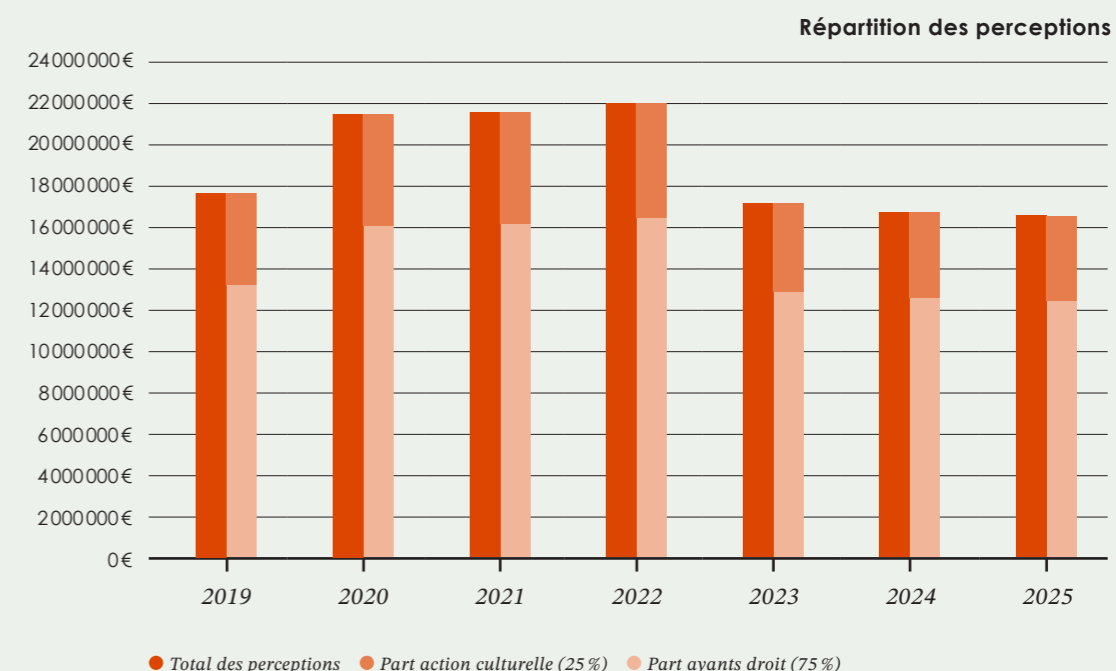
Le montant total de droits répartis et distribués en 2025 au titre de la copie privée numérique entre les auteurs et les éditeurs adhérents de la Sofia s'est élevé à 11,51 M€ (-1% seulement par rapport à 2024, du fait de l'affectation de produits financiers pour 0,20 M€).

La déduction de la retenue pour frais de gestion s'est élevée à 1,28 M€, ce qui représente un ratio de 10,0% (contre 9,8% en 2024).

Les droits perçus en 2025 (distribution 2026)

Le montant total perçu par la Sofia en 2025 s'élève à 16,78 M€ (total identique à celui de 2024). Ces droits seront reversés en juillet 2026 aux auteurs et aux éditeurs dans les mêmes conditions qu'en 2025.

La part réservée à l'action culturelle en 2025 a représenté 4,20 M€.



Droits étrangers

Ces droits sont issus d'accords de réciprocité conclus avec des organismes de gestion collective étrangers : VG Wort en Allemagne, Stichting Pro et Stichting Lira aux Pays-Bas, ALCS et Public Lending Right au Royaume-Uni, ProLitteris en Suisse et Reprebel en Belgique.

En 2025, la Sofia a perçu 138 K€ de droits dans le cadre de ces accords. Les clefs de répartition n'ont toutefois pas encore été arrêtées pour les droits perçus auprès de Stichting Pro (5 K€), de ProLitteris (8 K€) et de Reprebel (81 K€).

Ce sont donc 44 K€ qui ont pu être répartis en 2025 et ont été ajoutés au solde des droits répartis mais non distribués les années précédentes. Ces droits sont en effet reversés à leurs bénéficiaires dès qu'ils atteignent le seuil de paiement de 15 €. **Les règlements sont intervenus en 2025 à hauteur de 36 K€.** Le solde sera reversé en 2026 et les années suivantes.

Livres indisponibles

L'exploitation des livres indisponibles résulte de la mise en œuvre de la loi du 1^{er} mars 2012, dont l'objectif est de rendre disponible l'ensemble du patrimoine littéraire français toujours sous droit.

De 2013 à 2016, les livres publiés pour la première fois avant le 1^{er} janvier 2001 et devenus commercialement indisponibles sont ainsi venus enrichir le Registre des Livres Indisponibles en Réédition Électronique (ReLIRE).

Sauf opposition des auteurs ou des éditeurs sur ces titres, leurs droits d'exploitation numérique sont, aux termes de la loi, exercés par la Sofia, qui a été agréée par le ministère de la Culture pour attribuer des licences d'exploitation, exclusives ou non exclusives, à des éditeurs.

Les droits constatés en 2025, au titre des exploitations 2024, se sont élevés à 115 K€ et ont fait l'objet d'une mise en distribution fin 2025 pour un montant de 6 K€.

Les droits constatés début 2026, au titre des exploitations 2025, s'élèvent à 92 K€ et feront l'objet d'une mise en distribution fin 2026.

Le Conseil d'État a relevé en 2017 que l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne de 2016 ne remettait pas en cause la validité des licences d'exploitation précédemment accordées mais en suspendait l'attribution de nouvelles. **La Sofia assure donc désormais la gestion collective étendue des seules licences en cours et le traitement des éventuelles demandes de retrait de titres par leurs ayants droit.**

Droits de reprographie

La Sofia perçoit auprès du CFC les sommes documentées du droit de reprographie pour les auteurs ayant indiqué souhaiter percevoir directement ces droits via l'organisme de gestion collective de leur choix et pour ceux dont l'éditeur estime ne pas être en mesure de redistribuer ces droits.

La Sofia perçoit également les sommes non documentées du droit de reprographie, qui correspondent à la rémunération pour copie d'ouvrages pour lesquels le CFC ne dispose ni des titres ni des noms des auteurs et qui est versée aux organismes de gestion collective pour redistribution à leurs auteurs adhérents.

Les sommes documentées versées par le CFC à la Sofia en 2025 ont représenté 169 K€. Ces sommes, dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15€ par auteur, sont reversées aux auteurs adhérents de la Sofia. **Les règlements aux auteurs se sont ainsi élevés en 2025 à 148 K€.**

Les sommes non documentées 2023 ont été versés à la Sofia courant 2025 et totalisent 103 K€. Ces sommes, dès lors que leur cumul avec d'autres droits atteint un seuil de 15€ par auteur, sont reversées aux auteurs adhérents de la Sofia. **Les règlements se sont élevés en 2025 à 117 K€.** Le solde sera reversé en 2026.



Les actions de la Sofia

Action sociale
Action culturelle
Action interprofessionnelle
Action internationale



Action sociale

Les dispositions législatives prévoient qu'une part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque est affectée à la prise en charge d'une fraction des cotisations dues par les auteurs de livres pour leur retraite complémentaire (RAAP).

Cette prise en charge, effectuée par la Sofia, s'établit à 50% du montant des cotisations dues par les auteurs de livres, dans la limite des revenus équivalents à deux fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Le nombre d'auteurs concernés par la prise en charge de la Sofia a augmenté régulièrement depuis 2004, année de mise en œuvre du régime. La réforme du RAAP de 2017 a de son côté entraîné une hausse des cotisations de retraite complémentaire dues par les auteurs. **Ces deux évolutions ont eu mécaniquement pour effet une hausse importante du montant total pris en charge chaque année par la Sofia.**

Depuis la réforme de la sécurité sociale des auteurs de 2019, c'est l'ACOSS qui est responsable de l'identification des auteurs concernés. Or, jusqu'en 2024, les déclarations sans saisie automatique des diffuseurs ne permettaient pas de recenser de façon exhaustive les auteurs du livre éligibles. En 2022 et en 2023, un important travail a donc été opéré afin de mieux repérer les déclarations qui relevaient du secteur du livre.

La Sofia a par ailleurs participé aux travaux menés par le ministère de la Culture et l'ACOSS pour revoir intégralement la liste des activités artistiques sur laquelle se basent les déclarations des diffuseurs et des artistes-auteurs. **Cette nouvelle**

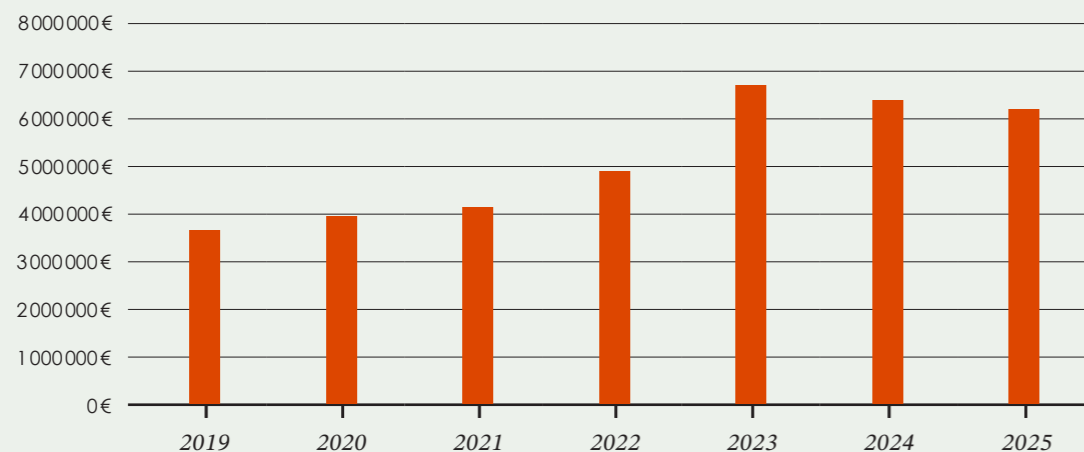
nomenclature relative aux revenus artistiques a été validée en 2022 et s'applique depuis 2023. Elle concerne les appels à cotisations du RAAP depuis 2024 et le montant versé par la Sofia depuis 2025.

Le montant versé par la Sofia au RAAP en 2023 s'était élevé à 6,71 M€ (37% du montant total des perceptions). Il a été prélevé sur les droits repartis en 2024 (distribués en 2025).

Le montant versé par la Sofia au RAAP en 2024 s'était élevé à 6,57 M€ (38% du montant total des perceptions). Il a été prélevé sur les droits repartis en 2025 (distribués en 2026).

Le montant versé par la Sofia au RAAP en 2025 s'est élevé à 6,13 M€ (34% du montant total des perceptions). Il représente 5,80 M€ au titre de la prise en charge des cotisations de 2024, pour 5 380 auteurs de livres, auxquels s'ajoutent 328 K€ de régularisation sur les années précédentes. **Il sera prélevé sur les droits repartis en 2026 et distribués en 2027.**

Contribution du droit de prêt au RAAP



Action culturelle

Conformément à l'article L. 324-17 du CPI, la Sofia doit utiliser 25% des sommes provenant de la rémunération pour copie privée pour des actions d'aide à la création, à la diffusion, à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et à la formation.

Ce soutien concerne des actions qui ressortent exclusivement du domaine du livre. Il bénéficie très majoritairement aux organisateurs de manifestations littéraires, sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des secteurs de l'édition, mais également des programmes d'EAC proposant des rencontres d'auteurs.

De 2008 à 2022, le montant total des perceptions de la copie privée a augmenté régulièrement et significativement, entraînant une augmentation proportionnelle du budget disponible pour l'action culturelle de la Sofia. Ces perceptions ont connu une diminution significative en 2023, de l'ordre de -25%. En 2024, sans reprise à la hausse des perceptions, les disponibilités de la Sofia ont été de l'ordre de 4,5 M€, contre 6 M€ en 2002, soit une diminution de 25% en 2 ans.

En 2025, la Sofia a perçu un montant total de 16,78 M€ au titre de la rémunération pour copie privée numérique et en a donc affecté 25% au budget de l'action culturelle, soit 4,20 M€. Elle a également affecté à ce budget un montant de 250 K€ au titre des sommes irrépartissables de la copie privée.

Il appartient à la Commission d'attribution des aides, composée à parité d'auteurs et d'éditeurs,

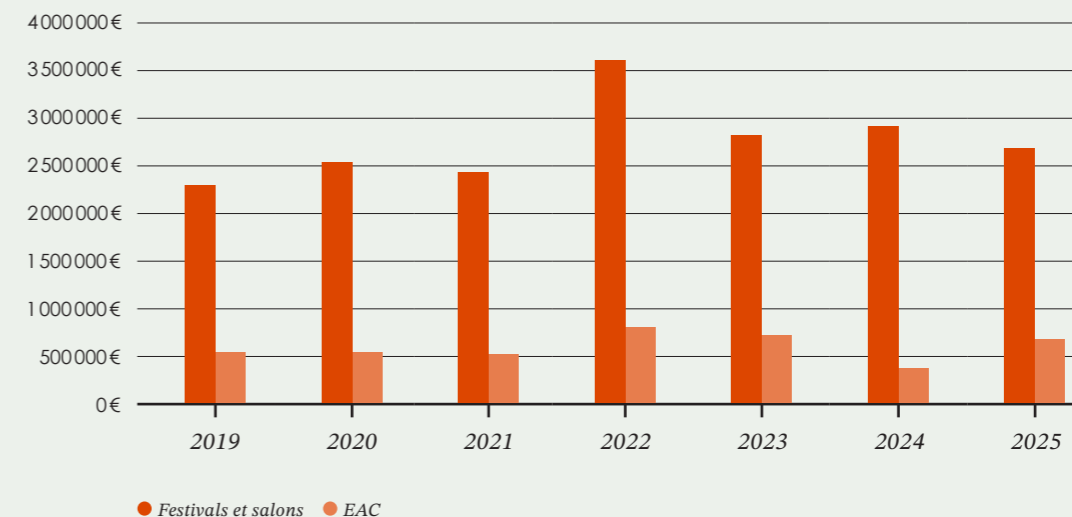
d'examiner les dossiers de demande d'aide et de proposer au Conseil d'administration un avis sur les montants à accorder.

Compte tenu d'un budget disponible relativement identique à celui de 2024, les montants d'aides ont été *minima* maintenus pour l'ensemble des manifestations et quelques très rares festivals ont pu être aidés pour la première fois.

Sur l'ensemble de l'année, 460 dossiers ont été présentés à la Commission d'attribution des aides pour une demande de soutien. **Sur ce nombre, 347 dossiers ont fait l'objet d'un accord favorable pour un montant total d'aides de 4 M€,** et ont été validés par le Conseil d'administration de la Sofia.

Le coût de gestion de l'attribution des aides s'élève à 502 K€ pour l'année 2025, soit 11,3% du montant total des ressources affectées à l'action culturelle sur l'exercice (9,9% en 2024).

Soutien à l'action culturelle



Action interprofessionnelle

Outre sa mission essentielle de perception et de répartition des droits, la Sofia développe une action de plus en plus importante en faveur de l'interprofession du livre.

Soutenir les organisations d'auteurs et d'éditeurs

La Sofia apporte son soutien financier aux activités et aux initiatives des principales organisations représentatives des auteurs – **Société des gens de lettres (SGDL)**, **SNAC**, **ATLF**, **Ligue des auteurs professionnels** et **Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse** –, notamment pour leurs actions de conseil, de formation et de défense des auteurs.

Elle apporte également son soutien aux principaux projets portés par le **Syndicat national de l'édition (SNE)** et la **Fédération des éditions indépendantes (FEDEI)**.

Aider au développement d'outils interprofessionnels

La Sofia soutient le développement d'outils interprofessionnels au service des différents acteurs et métiers du secteur, que ce soit l'**Observatoire de la librairie** développé par le Syndicat de la librairie française (SLF), outil d'échange de données et d'analyse de l'activité des librairies, **Filéas**, plateforme de suivi des ventes de livres pour leurs auteurs et éditeurs créée en 2024, ou encore **OPLibris**, outil de gestion collaboratif pour les éditeurs développé au sein de la FEDEI. La Sofia participe également au financement de deux dispositifs : la **solution mutualisée de lutte contre le piratage** souscrite par des éditeurs membres du SNE et/ou de la Sofia, ainsi que le **Fonds d'indemnisation des auteurs en cas de liquidation judiciaire de leur éditeur** créé conjointement par la SGDL et le SNE.

Renforcer les rencontres professionnelles

La Sofia apporte son aide financière à l'organisation de plusieurs grandes manifestations portées par les acteurs de l'interprofession, telles que le congrès annuel de l'**Association des bibliothécaires de France (ABF)** qui a eu lieu à Montreuil en juin 2025 et le 54^e congrès annuel de l'**Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)**, ou encore le sommet international annuel du laboratoire de recherche pour la lecture numérique **EDRLab**. En 2025, la Sofia a également soutenu la première édition des **Nouvelles assises du livre et de l'édition du SNE**, ainsi que les deuxièmes **Assises nationales de l'édition indépendante** organisées par la FEDEI à Bordeaux.

Renforcer les actions de promotion du secteur

La Sofia est également le partenaire financier d'opérations majeures de promotion de la production éditoriale française, à l'exemple du **Paris Book Market**, rendez-vous français annuel des cessionnaires de droits initié par **France Livre**, ou des événements **Shoot the Book!** organisés par la **SCELF**, vitrine de promotion des œuvres littéraires françaises auprès du secteur audiovisuel. Citons également le partenariat renforcé en 2025 avec **Page des Libraires** pour la création du **Prix Nos Humanités**, qui a pour ambition de valoriser le secteur des sciences humaines auprès des bibliothécaires et des libraires, deux acteurs essentiels et complémentaires de la diffusion du livre.

Favoriser la connaissance du secteur

La Sofia a apporté en 2025 son soutien à l'**EDIF** (Edition indépendante en Île-de-France) pour son étude inédite sur le paysage économique, social, interprofessionnel et culturel de l'édition francilienne.

Elle a également accompagné le groupement de libraires indépendants **Libraires Ensemble** sur un projet d'étude prospective sur le métier de libraire intitulée « La librairie de demain ». Afin de favoriser la mémoire orale du secteur, la Sofia a contribué à la réalisation d'une seconde série de portraits vidéo d'éditeurs de jeunesse par le **Centre de promotion pour la littérature jeunesse (CPLJ)** ainsi que l'enregistrement d'entretiens audiovisuels d'éditeurs par l'**Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)**.

Valoriser l'accessibilité au livre

Par son soutien aux projets menés par l'**apiDV** (Accompagner, Promouvoir, Intégrer les déficients visuels) à l'occasion du bicentenaire du braille et par le **CTEB** (Centre de Transcription et d'Édition en Braille) à l'occasion de la remise d'un prix récompensant un ouvrage écrit par une personne malvoyante, la Sofia a en 2025 réaffirmé son engagement en faveur de l'accessibilité du livre auprès de tous les publics.

Accompagner les politiques du livre dans les territoires

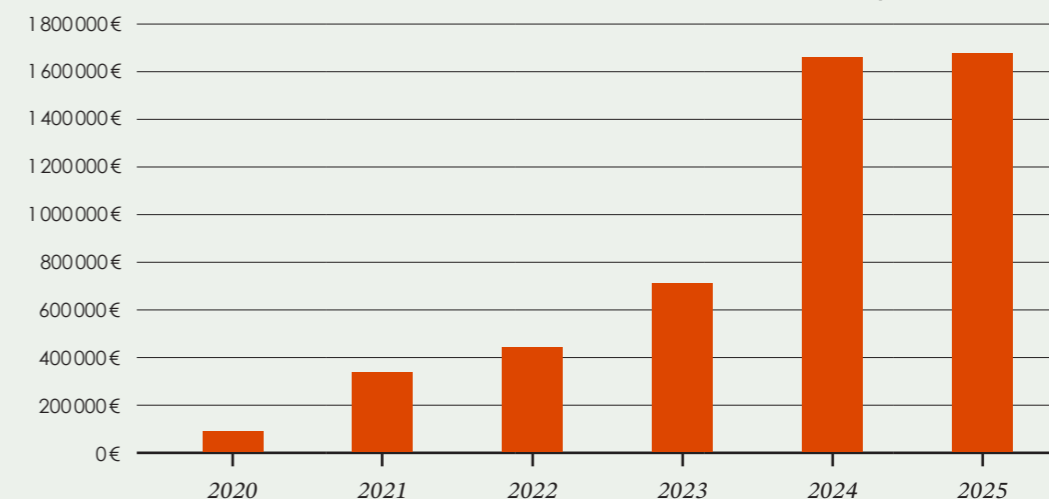
La Sofia soutient financièrement depuis 2023 le dispositif **Jeunes en librairie**, programme porté par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture visant à sensibiliser collégiens, lycéens et apprentis à l'économie de la chaîne du livre et au rôle essentiel de la librairie indépendante.

Elle aide également **Territoires du livre**, dispositif expérimental de déploiement de rencontres d'auteurs et autrices en région initié par la **Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill)** et porté par les agences régionales du livre.

Permettre la rémunération des auteurs et autrices en dédicace dans les festivals de bande dessinée

La Sofia a par ailleurs continué de participer activement au protocole signé en 2022 par le ministère de la Culture, le CNL, la Sofia, les organisateurs de festivals et les éditeurs pour la rémunération des séances de dédicaces des auteurs et autrices dans les festivals de bande dessinée.

Soutien à l'interprofession du livre



Action internationale

Active sur les questions du droit d'auteur en France, la Sofia s'emploie également à garantir les intérêts de ses ayants droit aux niveaux européen et international, en favorisant notamment la signature d'accords sur les échanges de droits avec les sociétés de gestion collective étrangères.

Elle est également largement consultée dans le cadre de l'élaboration des directives européennes ou des conventions internationales et milite auprès des instances concernées pour que les évolutions législatives soient les plus favorables possibles aux intérêts de ses membres.

De nombreux accords avec des sociétés de gestion de droits à l'étranger

À ce jour, la Sofia a conclu des accords bilatéraux ou unilatéraux avec une quinzaine de sociétés d'auteurs étrangers : PLR (Royaume-Uni), ALCS (Royaume-Uni), Authors Registry (Etats-Unis), Cedro (Espagne), Proliterris (Suisse), Stichting Pro (Pays-Bas), Lira (Pays-Bas), VGWort (Allemagne), ICLA (Irlande), Litterar Mechana (Autriche), Alis (Suède), Repobel (Belgique), Copibec (Québec), CDR (Colombie) et Cadra (Argentine).

Chaque année, elle perçoit et/ou reverse des droits auprès de ces sociétés, essentiellement au titre du droit de prêt en bibliothèque. Les droits ainsi collectés, documentés ou non documentés, sont ensuite reversés aux ayants droit concernés (auteurs ou éditeurs).

Une participation active au sein de plusieurs organisations internationales

La Sofia est membre du bureau de **PLR International** depuis 2025 et participe ainsi activement à l'ensemble de ses actions de promotion du droit de prêt public au niveau international. PLR International rassemble aujourd'hui tous les pays ayant établi un dispositif de gestion du droit de prêt public et conseille les pays qui en envisagent la mise en œuvre.

Elle est également membre de l'**IFRRO** (*International Federation of Reproduction Rights Organisations*), qui regroupe aujourd'hui plus d'une centaine d'organisations de gestion collective et oeuvre pour la promotion et le développement du droit de reprographie, de la rémunération pour copie privée et du droit de prêt dans le monde.

La Sofia est aussi membre de la **Coalition française pour la diversité culturelle**, membre fondateur de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), qui représente au total plus de 600 organisations professionnelles de la culture.

Les travaux de la Sofia présentés à l'étranger

La Sofia a eu l'occasion au cours des derniers mois de présenter les conclusions de son étude sur le livre d'occasion à ses différents partenaires étrangers (notamment au sein de l'IAF – *International Authors Forum* – et lors du dernier congrès sur le droit d'auteur de l'OMPI), rencontrant un écho favorable sur le plan européen et international.



Les comptes sociaux

Bilan
Compte de résultat

Bilan Actif

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	45 144		45 144	49 628
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 758 945	6 805 756	953 189	1 085 123
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 650	7 650		
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes	74 301		74 301	70 565
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	576 100	434 303	141 796	124 646
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	8 520		8 520	8 520
Prêts				
Autres immobilisations financières	62 301		62 301	59 394
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8 487 817	7 247 710	1 240 107	1 348 248
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 305 179		1 305 179	1 531 542
Autres créances	1 210 922		1 210 922	541 153
Charges constatées d'avance	403 785		403 785	29 029
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	52 818 119		52 818 119	47 502 783
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	4 435 318		4 435 318	9 416 033
TOTAL ACTIF CIRCULANT	60 173 323		60 173 323	59 020 540
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	68 706 284	7 247 710	61 458 574	60 418 417

Bilan Passif

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Capitaux propres	
Capital - Dont versé :	550 937	523 957
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-853 643	-857 638
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 743	3 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-299 964	-329 686
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 903	16 239
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 212 350	1 108 992
Dettes fiscales et sociales	6 890 131	6 689 596
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 538	
Autres dettes	53 576 726	52 930 386
Produits constatés d'avance		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	61 705 649	60 745 213
Écarts de conversion passif	52 890	2 890
TOTAL PASSIF	61 458 574	60 418 417

Compte de résultat

Du 01/01/2025
au 31/12/2025

Au 31/12/2024

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	13 161	17 296
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 161	17 296
Production immobilisée	122 151	118 246
Subventions	-	-
Autres produits	4 073 760	3 749 215
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 209 071	3 884 756

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes*	1 289 179	1 419 202
Impôts, taxes et versements assimilés	52 603	50 259
Salaires	1 510 868	1 388 428
Cotisations sociales	650 846	598 337
Dotations aux amortissements sur immobilisations	627 350	611 932
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	75 483	62 373
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 206 329	4 130 530
*Y compris Redevances de crédit-bail mobilier	5 508	5 508
*Y compris Redevances de crédit-bail immobilier	-	-

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 743	-245 774
--------------------------------	--------------	-----------------

Produits financiers

TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
----------------------------------	----------	----------

Charges financières

TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	-	-
----------------------------------	----------	----------

RÉSULTAT FINANCIER	-	-
---------------------------	----------	----------

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 743	-245 774
--------------------------------------	--------------	-----------------

Produits exceptionnels

TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	295 523
-------------------------------------	----------	----------------

Charges exceptionnelles

TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	3 045
--------------------------------------	----------	--------------

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	292 478
------------------------------	----------	----------------

Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	42 710

TOTAL DES PRODUITS	4 209 071	4 180 279
TOTAL DES CHARGES	4 206 329	4 176 285
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	2 743	3 994

Les charges

Le montant total des charges (4 206 K€) est stable sur 2025 (+0,7 %).

	31/12/2025	31/12/2024
Charges courantes d'exploitation	1 412 426	1 530 050
Salaires et charges	2 166 555	1 988 548
Dotations aux amortissements	627 350	611 932
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 206 331	4 130 530
Charges exceptionnelles	0	45 755
TOTAL CHARGES	4 206 331	4 176 285

Les charges courantes d'exploitation (1412 K€) sont en baisse de 8 % sur 2025 (-118 K€ par rapport à 2024).

> Les dépenses liées aux évolutions et à la maintenance de nos outils informatiques s'élèvent à 594 K€. Elles sont en diminution de 97 K€ par rapport à 2024, du fait principalement de l'embauche de l'un des prestataires dédiés au système de gestion, ce qui se traduit à contrario par une hausse des charges salariales.

> Les frais de fonctionnement (loyers, équipements, fournitures, sous-traitance, affranchissements, frais bancaires, taxes...) sont stables par rapport à 2024 (-22 K€) et s'élèvent à 508 K€. La hausse anticipée des postes Loyer (+22 K€) et Entretien (+7 K€) est compensée par la baisse de pratiquement tous les

autres postes : la sous-traitance administrative (-19 K€), les frais de déménagement, inexistantes sur 2025 (-11 K€), et les frais bancaires (-19 K€).

> Les honoraires et frais juridiques s'élèvent en 2025 à 141 K€, soit une diminution importante de 30 K€ par rapport à 2024.

> Les dépenses de communication représentent 43 K€ en 2025 (montant identique à 2024).

> Les frais de mission des salariés et des gérants de la Sofia et les indemnités des administrateurs s'élèvent au total à 127 K€ en 2025, soit une augmentation de 30 K€ par rapport à 2024. Cette augmentation est due à une hausse des frais de missions (+22 K€) et de ceux des instances de la Sofia (+16 K€) et des frais d'AG (+8 K€). Le montant total des indemnités des administrateurs est stable.

Le montant des salaires et charges sur 2025 (2167 K€) est en augmentation de +9 % (+178 K€ par rapport à 2024). Cette augmentation est essentiellement liée au recrutement en 2025 d'un développeur informatique précédemment prestataire externe.

Le montant des dotations aux amortissements (627 K€), exclusivement liées à des développements informatiques, est en légère hausse de 3% (+15 K€ par rapport à 2024).

Les produits

Le montant total des produits (4 209 K€) est stable sur 2025 (+0,7 %).

	31/12/2025	31/12/2024
Retenue sur droit de prêt	2 042 363	2 040 460
Retenue sur copie privée	1 280 009	1 268 507
Retenue sur autres droits	0	0
Retenue sur action culturelle	502 241	440 144
Production immobilisée	122 151	118 246
Transfert de charges	142 613	295 523
Divers	19 695	17 400
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 209 072	4 180 279
Produits exceptionnels	0	0
TOTAL PRODUITS	4 209 072	4 180 279

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des retenues sur droits pour frais de gestions effectuées lors des répartitions (droit de prêt et copie privée numérique).

> Le montant de retenue pour frais de gestion du droit de prêt s'élève à 2 042 K€, un montant identique à 2024, ce qui se traduit, compte tenu d'une très légère baisse des perceptions concernées (-1 %), par un taux de retenue pour frais de gestion de 11,2 % (11 % en 2023).

> Le montant de retenue pour frais de gestion pour la copie privée numérique s'élève

à 1280 K€, en très légère augmentation par rapport à 2024, ce qui se traduit, compte tenu d'une très légère diminution des perceptions concernées (-3%), par un taux de retenue pour frais de gestion de 10% (9,8% en 2024).

> **Le montant de retenue pour frais de gestion de l'action culturelle s'élève à 502 K€, en augmentation de 14% par rapport à 2023, ce qui se traduit, compte tenu d'un montant disponible similaire à 2024, par un taux de retenue pour frais de gestion de 11,3% (9,9% en 2024).**

> Aucune retenue de droits n'est opérée sur les reversements du droit de reprographie en provenance du CFC et des autres droits en provenance d'organismes de gestion collective étrangers.

Un transfert de charges sur les irrépartissables du droit de prêt est opéré, comme chaque année, pour couvrir les frais de gestion des livres indisponibles (117 613€) et une partie des frais de développement informatiques liés à la gestion du droit de prêt (125 000€), pour un montant total de 242 613€, en diminution importante de 18% par rapport à 2024.

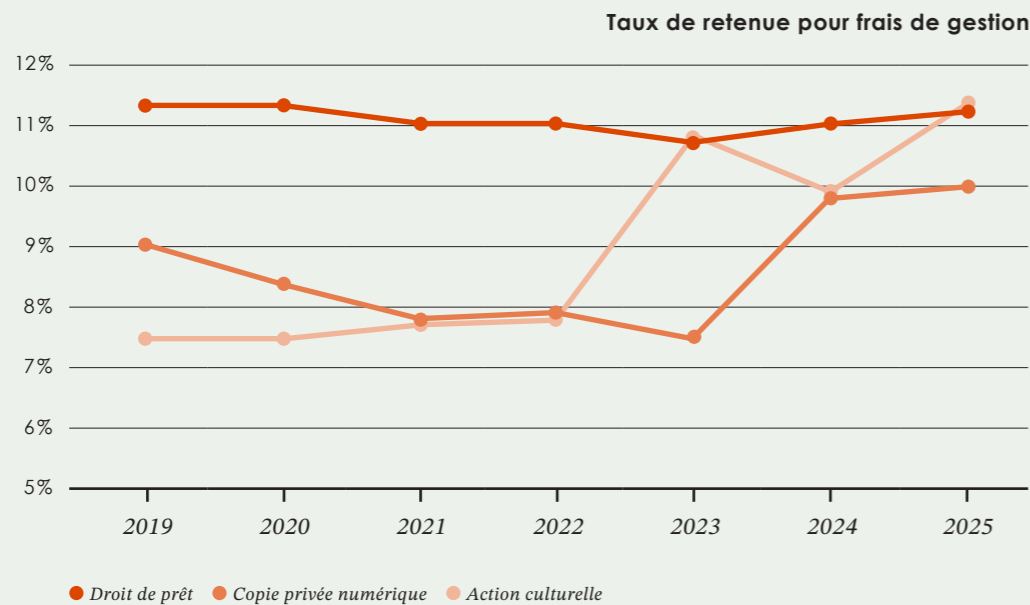
Le résultat

Le résultat d'exploitation, qui correspond chaque année à la recherche d'un équilibre entre charges et produits, s'établit en 2025 à 2 743 €.

Le résultat financier est sans objet, dès lors que les intérêts perçus sur les sommes encaissées

par la Sofia sont mis en réserve et intégralement affectés année après année à l'ensemble des répartitions de droits.

Le résultat net pour 2025 est donc également de 2 743 €.



L'Équipe

Directeur
Geoffroy Pelletier

Secrétaire générale
Florence-Marie Piriou

Responsable des opérations de perception du droit de prêt et des livres indisponibles
Aïché Diarra

Chargée des relations organismes de prêt
Leïla Bensadek

Chargées des relations fournisseurs de livres
Suzanne Moulanier
Sophie Roussel

Chargée des opérations livres indisponibles
Sophie Roussel

Responsable des répartitions
Sylvain Moratille

Chargée des adhésions et des répartitions
Hélène Guern

Responsable de la communication
Camille Gauthier

Responsable de l'action culturelle
Julie-Marie Poirrier

Responsable comptable et financier
Franck Valenet

Comptable
Nathalie Sellem

Directeur des services informatiques
François Boussard

Développeurs informatique
Guillaume Bincaz
Soufiane Hamzaoui

La synthèse d'activité 2025 de la Sofia est une publication de la Sofia, Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit.

Directeur de publication
Geoffroy Pelletier

Conception éditoriale
Camille Gauthier

Design et réalisation graphique
Valérie Micaux - Athoms

31, rue de Lisbonne 75008 Paris
+33(0)1 44 07 06 48
contact@la-sofia.org
Société civile à capital variable RCS 423 194 364 Paris



 **sofia**

31, rue de Lisbonne 75008 Paris
www.la-sofia.org

Créée en 1999, la Sofia est gouvernée à parité par les auteurs et les éditeurs, ce qui fait tout à la fois son originalité et sa force pour promouvoir le droit d'auteur et défendre les intérêts de ses membres.

Elle a pour mission essentielle la perception et la redistribution aux auteurs et autrices de livres, ainsi qu'à leurs éditeurs et éditrices, de l'ensemble des droits qui transitent par un dispositif de gestion collective obligatoire (droit de prêt en bibliothèque, rémunération pour copie privée numérique, droits numériques des livres indisponibles du XX^e siècle...).

Plus que jamais au service de ses ayants droit, la Sofia est aussi devenue, au fil du temps, un acteur majeur au service de l'interprofession et un soutien incontournable de la création et de la diffusion du livre en France et à l'international.